

La présente décision
affichée le 18 février 2025
et transmise au représentant de l'État le 18 février 2025
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 18 FÉVRIER DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 18 décembre, à 9h00,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
rue Étienne Pallu à Tours,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 5 février 2025

Présents : (23)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA, Pierre
SOLON, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine
TARTARIN, Gérard SERER, Christophe BAUDRIER, Thierry BRUNET, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON.

Absents : (31)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Bernard PILLEFER, Philippe GOUET, Jacques
PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi
LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE,
Jean-Claude THUILLIER, Henry LEMAIGNEN, Laurent ALLANIC, Stéphane LEROY, Karine MICHOT, Marc
ANGENAULT, Jean-François CRON, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel
SANS-CHAGRIN, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Jocelyn GARCONNET.

Personnes ayant donné pouvoir : (9)

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY

Jacques PAOLTTI à Catherine LHÉRITIER

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Frédéric DEJENTE à Bernard ESPUGNA

Jocelyn GARCONNET à Isabelle GAUDRON

Henry LEMAIGNEN à Roger LEROY

Marc ANGENAULT à Philippe BEHAEGEL

Daniel SANS-CHAGRIN à Christophe BAUDRIER

Jean-Claude THUILLIER à Pierre SOLON

Pour : 32 (52 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°2 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Syndicat applique le régime des autorisations de programme et des autorisations d'engagement prévu à l'article L.5217-10-7 du CGCT.

Cette procédure permet au Syndicat mixte Val de Loire Numérique de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense dont la réalisation demande plusieurs années, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Le montant de l'AP/AE-CP correspond au total des crédits de paiement. Une présentation par chapitre doit figurer dans la délibération sur les CP. A titre indicatif, l'article est mentionné sur le CP de l'année N (conformément au Budget Primitif) et N+1 (afin de faciliter l'ouverture des crédits d'investissement au 1er janvier avant le vote du BP).

La somme de l'échéancier prévisionnel des CP doit toujours être égale au montant global de l'AP ou de l'AE.

La révision des AP/AE et de l'échéancier des CP intervient au moins une fois à l'année au moment du vote du Budget primitif.

Suite au vote du Budget primitif 2025, il est proposé la révision suivante :

I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

L'**AP/CP 2020-01 Smart** avait été créée avant l'approbation du Schéma directeur pour un montant total de 2 M€. Entre 2020 et 2022, elle intègre les dépenses liées à la mise en place et aux évolutions requises de l'infrastructure Big Data du Syndicat ; en 2023 l'étude globale sur un déploiement d'un réseau LoRa et en 2024 les dépenses d'études/installations des antennes LoRa. A compter de 2025, un budget annexe va intégrer ce type de dépense, il est cependant proposé de conserver des crédits de paiements sur 2025 en lien avec la délibération d'ouverture anticipée votée le 11 décembre 2024. Il sera proposé en 2026 de clôturer cette autorisation de programme.

Il est proposé de réduire de 137 618 € cette AP au regard de l'échéancier de réalisation 2020-2025 et du CP 2025.

Le total de **l'AP/CP** s'élève à 350 193 €. Le CP 2025 s'élève à 85 000 €.

II. BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (€ HT)

Le total de **l'AP/CP 2016-2 Déploiement du FttH-41** n'est pas modifié et atteint 25 350 085 €. Cette AP intègre la participation versée au Délégataire, Val de Loire Fibre, au titre du Loir-et-Cher. Le CP 2025 s'élève à 8 864 431 €.

Le total de **l'AP/CP 2018-1 Déploiement du FttH-37** n'est pas modifié et atteint 27 427 143 €. Cette AP intègre la participation versée au Délégataire, Val de Loire Fibre, au titre de l'Indre-et-Loire. Le CP 2025 s'élève à 9 603 134 €.

III. BUDGET ANNEXE WIFI PUBLIC VAL DE LOIRE (HT)

L'**AP/CP 2019-1 Déploiement du réseau wifi-41** intègre les frais d'études et d'installation des bornes wifi sur le Loir-et-Cher.

Le total d'AP est modifié et atteint 650 105 € sur la période 2019 à 2030. Le total correspond ainsi aux dépenses effectives 2019-2024 et aux prévisions budgétaires intégrées dans la prospective 2025-2030 à savoir le BP 2025 (cf délibération) qui s'élève à 64 077 €

L'AP/CP 2019-2 Déploiement du réseau wifi-37 intègre les frais d'études et d'installation des bornes wifi sur l'Indre-et-Loire.

Le total d'AP est modifié et atteint 584 112 € sur la période 2019 à 2030. Le total correspond ainsi aux dépenses effectives 2019-2024 et aux prévisions budgétaires intégrées dans la prospective 2024-2030 à savoir le BP 2025 (cf délibération) qui s'élève à 27 840 €

IV. BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE (HT)

L'AP/CP 2025-1 Déploiement du réseau LoRa - 41 intègre les frais d'études et d'installation des gateways sur le Loir-et-Cher. Il est proposé de créer cette AP pour un montant total de 1 456 000 €.

L'AP/CP 2025-2 Déploiement du réseau LoRa - 37 intègre les frais d'études et d'installation des gateways sur l'Indre-et-Loire. Il est proposé de créer cette AP pour un montant total de 1 366 000 €.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier voté le 28 novembre 2023,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : La création de deux nouvelles Autorisations de Programme sur le Budget Annexe Smart Val de Loire et les découpages en crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

- 2025-1 Déploiement du réseau LoRa - 41
- 2025-2 Déploiement du réseau LoRa - 37

BUDGET ANNEXE SMART (HT)	nature comptable		Montant total de l'AP				CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
			Initial		Montant révisé (CS 5/02/2025)	Variation AP			
AP 2025/1 - Déploiement réseau LoRa en Loir-et-Cher	2031/2153	Etudes et déploiements réseau LoRa			1 456 000 €		190 500 €	344 500 €	921 000 €
	2031				304 000 €		74 500 €	60 500 €	169 000 €
	2153				1 152 000 €		116 000 €	284 000 €	752 000 €
AP 2025/1 - Déploiement réseau LoRa en Indre-et-Loire	2031/2153				1 366 000 €		226 500 €	547 000 €	592 500 €
	2031				294 000 €		78 500 €	83 000 €	132 500 €
	2153				1 072 000 €		148 000 €	464 000 €	460 000 €

Article 2 : La révision des Autorisations de Programme et leurs découpages en crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

- 2020-1 « Smart » (budget principal)
- 2016-2 « Déploiement du FttH-41 »

- 2018-1 « Déploiement du FttH-37 »
- 2019-1 « Déploiement du réseau wifi-41 »
- 2019-2 « Déploiement du réseau wifi-37 »

BUDGET PRINCIPAL (TTC)	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants	
		Initial	Montant révisé (CS 31/10/2024)	Montant révisé (CS 5/02/2025)	Variation AP									
AP 2020-01 Smart	2051/231/21	2 000 000 €	487 811 €	350 193 €	-137 618 €	36 318 €	51 134 €	25 740 €	61 020 €	90 982 €	85 000 €	0 €	0 €	
	2031	Frais d'études	60 000 €	211 500 €	128 887 €	-82 613 €	0 €	0 €	5 760 €	58 140 €	29 987 €	35 000 €	0 €	0 €
	2051	Concessions et droits similaires	1 039 680 €	137 711 €	134 520 €	-3 192 €	36 318 €	51 134 €	19 980 €	2 880 €	24 208 €	0 €	0 €	0 €
	208			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	21533	Installation réseaux câblés	0 €	138 600 €	86 786 €	-51 814 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36 786 €	50 000 €	0 €	0 €
	23			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL budget principal		2 000 000 €	2 000 000 €	487 811 €	-1 512 189 €	36 318 €	51 134 €	25 740 €	61 020 €	90 982 €	85 000 €	0 €	0 €	

BUDGET ANNEXE THD (HT)	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants		
		Initial	Montant révisé (CS 31/10/2024)	Montant révisé (CS 5/02/2025)	Variation AP													
AP 2016/2 Loir-et-Cher - Déploiement du FttH	2315/2704	travaux	60 000 000 €	25 350 085 €	25 350 085 €	0 €	117 338 €	1 315 401 €	3 786 €	1 020 €	1 002 753 €	1 739 092 €	3 500 340 €	3 993 280 €	8 864 431 €	2 353 185 €	2 378 099 €	
	2315	enfouissement préventif		135 702 €	135 702 €	0 €	117 338 €	14 930 €	3 786 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2704	subvention délégataire	25 132 747 €	25 214 383 €	25 214 383 €	0 €	0 €	1 300 471 €	0 €	1 020 €	1 002 753 €	1 739 092 €	3 500 340 €	3 993 280 €	8 864 431 €	2 353 185 €	2 378 099 €	
AP 2018/1 - Indre et Loire / Déploiement du FttH	2315/2704	travaux	27 427 143 €	27 427 143 €	27 427 143 €	0 €		1 359 619 €	0 €	112 795 €	2 238 711 €	2 368 483 €	4 559 902 €	4 553 254 €	9 603 134 €	2 549 284 €	82 061 €	
	2315	enfouissement préventif	200 000 €	58 706 €	58 706 €	0 €		58 706 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2704	subvention délégataire	27 227 143 €	27 368 437 €	27 368 437 €	0 €		1 300 913 €	0 €	112 795 €	2 238 711 €	2 368 483 €	4 559 902 €	4 553 254 €	9 603 134 €	2 549 284 €	82 061 €	
TOTAL budget annexe THD		87 427 143 €	62 777 228 €	62 777 228 €	0 €	117 338 €	2 675 080 €	3 786 €	113 815 €	3 241 464 €	4 109 375 €	8 140 642 €	8 549 534 €	18 467 565 €	4 902 469 €	2 460 160 €		

BUDGET ANNEXE WIFI (HT)	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants	
		Initial	Montant révisé (CS 31/10/2024)	Montant révisé (CS 5/02/2025)	Variation AP										
AP 2019/1 - Déploiement du réseau Wifi en Loir-et-Cher	2031/2153		1 000 000 €	559 193 €	650 105 €	90 912 €	8 649 €	205 269 €	93 386 €	127 635 €	50 013 €	26 076 €	64 077 €	15 000 €	60 000 €
	2031	TER		10 547 €	10 547 €	0 €			10 547 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2031	TOUR		74 817 €	76 076 €	1 259 €	2 742 €	25 557 €	16 906 €	8 287 €	5 868 €	3 317 €	3 500 €	2 000 €	8 000 €
	2153	TER		12 266 €	23 291 €	11 026 €			644 €	2 094 €	1 528 €	25 €	4 000 €	3 000 €	12 000 €
	2153	TOUR		461 563 €	540 190 €	78 627 €	5 907 €	179 712 €	65 389 €	117 254 €	42 617 €	22 733 €	56 577 €	10 000 €	40 000 €
AP 2019/2 - Déploiement du réseau Wifi en Indre-et-Loire	2031/2153		622 600 €	536 794 €	584 112 €	47 318 €	0 €	127 238 €	130 189 €	142 958 €	47 461 €	33 425 €	27 840 €	15 000 €	60 000 €
	2031	TOUR		65 900 €	65 095 €	-805 €	0 €	27 386 €	11 952 €	8 286 €	2 865 €	1 106 €	3 500 €	2 000 €	8 000 €
	2031	TER		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2153	TER		7 097 €	21 514 €	14 417 €			0 €	1 057 €	1 041 €	417 €	4 000 €	3 000 €	12 000 €
	2153	TOUR		463 797 €	497 504 €	33 707 €	0 €	99 853 €	118 237 €	133 616 €	43 555 €	31 903 €	20 340 €	10 000 €	40 000 €
TOTAL budget annexe WIFI		1 622 600 €	1 095 987 €	1 234 217 €	138 230 €	8 649 €	332 507 €	223 675 €	270 584 €	97 474 €	59 501 €	91 917 €	30 000 €	120 000 €	

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique



Sylvie GINER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.